

Note de conjoncture

> Analyse économique de la filière Riz de FranceAgriMer



• Numéro 39 / mars 2012

En 2011/12, les dernières estimations de l'USDA concernant la production mondiale de riz ont été revues à la hausse de 2,65 Mt (équivalent blanchi), portant la récolte globale à 465,4 Mt. Ces révisions sont en partie le résultat de projections plus optimistes des taux de rendement usinage des riz paddy. Les prévisions de l'utilisation mondiale ont aussi été relevées de 3 Mt, faisant état d'un nouveau record, avec près de 463 Mt (contre 448 Mt l'an dernier). Les stocks de report sont placés à leur plus haut niveau depuis 9 ans, avec un peu plus de 100 Mt. En 2012, le commerce international est attendu à reculer de près de 8 % par rapport à l'an dernier, avec 32 Mt. Au cours du mois dernier, les cours mondiaux ont marqué une baisse moins prononcée.

Production mondiale de riz

Une production record en 2011/12

Grâce, en grande partie, à une extension des surfaces rizicoles mondiales, projetées à 164 Mha, les récoltes des principaux pays producteurs de riz d'Asie (Chine, Inde, Indonésie) devraient atteindre des niveaux record. Avec un rendement agronomique estimé, en moyenne, à 4,33 t/ha, légèrement supérieur à l'an dernier, la production mondiale, pour cette campagne est projetée à 465,4 Mt (équivalent blanchi). Ce mois-ci, les prévisions de production ont été sensiblement augmentées pour l'Inde, portant à 102,750 Mt l'ensemble de sa récolte, cette année (+ 8 %). Le Gouvernement indien a annoncé un record de la récolte de *kharif* à 90,2 Mt.

La production de la Malaisie, revue en hausse aussi, de 60 000 t, pourrait atteindre un record de 1,7 Mt, au cours de cette campagne.

Mais une autre raison énoncée par l'USDA, concernant ces derniers gonflements des chiffres de la production mondiale, tiendrait aussi à la révision substantielle qui vient d'être établie sur la moyenne des taux de rendements d'usinage pour une quarantaine de pays producteurs. Les processus d'usinage, l'amélioration de la technologie dans les usines de transformation ont permis, depuis ces dernières années, d'obtenir un plus fort tonnage de riz blanchi pour une récolte de paddy donnée.

Il en est ainsi de la Birmanie, dont les estimations de production de riz blanchi ont été corrigées en hausse de 10 %, bien que la production de ce pays, en 2011/12 (11,6 Mt) devrait rester en léger recul par rapport à l'an dernier (11,9 Mt).

Les prévisions de l'Égypte ont été également rehaussées, de 260 000 t, portant à 4,56 Mt l'ensemble de sa production de blanchi.

Les projections de production de la Colombie et du Nigeria ont bénéficié aussi d'une bonification en raison de la hausse estimée de la moyenne des taux de transformation du paddy en blanchi.

Consommation mondiale de riz

Encore en progression en 2011/12

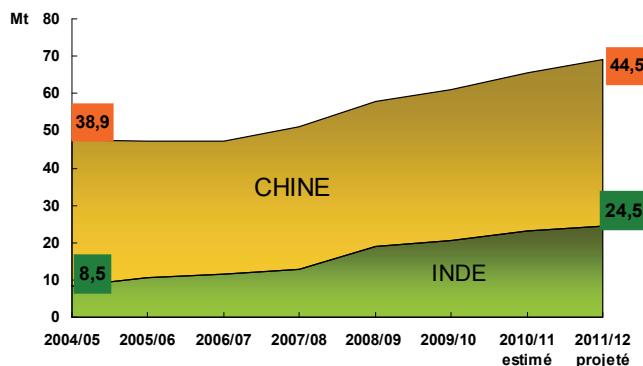
Les fortes hausses prévues concernant la production mondiale de riz devraient favoriser une augmentation de la consommation de riz en 2011/12. L'utilisation mondiale du riz, pour cette campagne, est projetée à un niveau record de 462,9 Mt, selon l'USDA, soit 3 Mt de plus qu'annoncé au cours du mois dernier. La Chine, la Birmanie, l'Inde et le Nigeria participent pour la majeure partie à cette évolution globale et, pour une part plus faible, le Bangladesh, la Thaïlande et le Vietnam. La consommation annuelle du Brésil (- 10 %), de l'Équateur, des Philippines et des États-Unis (- 10 %) est, en revanche, projetée en déclin.

Les stocks mondiaux de riz

Une hausse constante depuis 9 ans

Avec 100,3 Mt prévus par l'USDA, les stocks mondiaux de riz parviennent à un niveau jamais atteint depuis 2002/03. Les projections de stocks de cette fin de campagne ont été revues en hausse ce mois-ci, notamment pour la Chine, l'Inde et la Thaïlande, qui représentent à eux seuls 70 % des réserves mondiales.

Le ratio stocks/utilisation est calculé à 21,7 %, inchangé depuis 2010/11.



Source : USDA

Les échanges internationaux en 2012

Poursuite de la tendance baissière

Au titre de l'année 2012, avec 32,7 Mt, les prévisions du commerce international font état d'un repli de près de 7 % par rapport à l'année dernière (35,1 Mt estimées). Ce déclin s'explique prioritairement par une forte baisse de la demande, due à l'amélioration des perspectives de production dans plusieurs grands pays importateurs, en particulier au Bangladesh, en Indonésie, aux Philippines.

Coté exportation

Les livraisons de l'Inde restent projetées à plus de 6 Mt, soit plus de 40 % de progression par rapport aux chiffres estimés de 2011.

Les projections d'expéditions depuis le Pakistan n'ont pas été modifiées (3,7 Mt) et indiquent une croissance de plus de 20 % sur l'an dernier.

Les chiffres des exportations égyptiennes de 2012 restent maintenus à 0,6 Mt.

À la fin du 1^{er} semestre de cette année, les exportations du Vietnam sont annoncées en chute de 32 % par rapport à l'an dernier, à la même période. Le deuxième exportateur mondial de riz doit faire face à une concurrence intense de la part de l'Inde et du Pakistan.

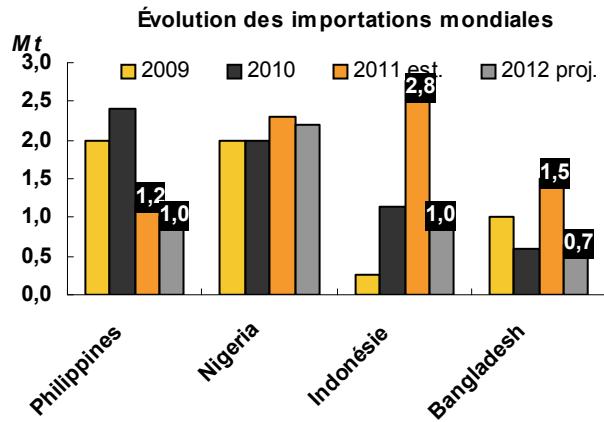
La Thaïlande – le plus gros exportateur mondial – accuse le plus fort repli de ses ventes à l'étranger, avec 6,5 Mt, une chute de 38 % par rapport à 2011, son plus bas niveau depuis 1998. La politique d'achat de riz auprès des producteurs locaux, par des autorités thaïlandaises, à un prix deux fois supérieur au prix de marché, rend les prix thaïlandais peu attractifs sur le marché international.

Coté importation

Il y a eu trois révisions d'importations, au titre de l'année 2012, sur les données de l'USDA du mois dernier. Elles concernent :

- > le Brésil, dont les prévisions d'achats ont été majorées de 40 000 t, à 600 000 t ;
- > Les États-Unis, dont les chiffres ont aussi été revus en hausse de 25 000 t, à 675 000 t ;

> La Malaisie, dont les projections d'importations sont ramenées à 1,09 Mt, une baisse de 45 000 t, en raison d'une meilleure récolte attendue.



Source : USDA

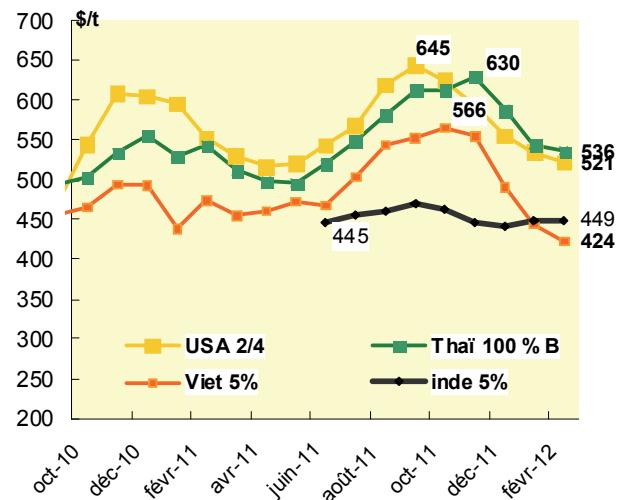
Les Philippines, un des plus importants importateurs mondiaux de riz, prévoient de limiter fortement leurs achats l'année prochaine. L'objectif affiché étant de parvenir à une quasi autosuffisance en riz à la fin de l'année prochaine. Cette chute de la demande sur le marché international pèsera sûrement lourdement sur les prix à l'export des riz vietnamiens et thaïlandais. En 2012, les prévisions d'importations ont déjà été revues à la baisse.

Les importations de l'Indonésie sont attendues en réduction de plus de 150 %.

Les cours du riz sur le marché international

Vers une stabilité

En février, les cours mondiaux ont connu des baisses moins prononcées par rapport aux mois précédents. En mars, certaines valeurs ont enregistré une reprise sensible. L'Inde continue à influencer les échanges mondiaux proposant des prix les plus bas du marché.



Source : Osiriz/Cirad

Au Vietnam, après une contraction des prix depuis plusieurs mois, les prix du riz ont enregistré un gain de 2 à 3 %, à partir du milieu du mois de mars. Le Viet 5 % s'échangeait 430 \$/t, le 15 mars, contre 415 \$/t, fin février.

La variété Viet 25 % gagnait 10 \$/t entre les mêmes dates.

Les demandes récentes de livraisons, notamment de la Chine et des Philippines, ont provoqué des achats massifs de paddy par les exportateurs qui ont contribué à la hausse des prix à l'export.

En Thaïlande, le programme de soutien des prix par les autorités, prolongé jusqu'à la fin du mois de juin prochain, d'une part, de nouvelles offres d'achats de la part des importateurs africains, d'autre part, ont participé à une nouvelle poussée des prix du riz thaïlandais. La variété étalon, 100 % B s'échangeait 555 \$/t, à la mi-mars, contre 540 \$/t fin février. La variété 5 % progressait de 6 % durant la même période.

Les cours à l'export des riz blanchis et étuvés du Pakistan ont enregistré une hausse de 12 % au cours des premiers jours de mars. Ces gains ont été étayés par un intérêt d'achats de la part des importateurs africains, qui, devant les difficultés de logistique rencontrées sur les ports indiens, se sont tournés vers des fournisseurs pakistanais. Le Pak 25 % atteignait un niveau record depuis 5 mois à 425 \$/t Fob.

Au cours du mois de mars, les livraisons rendues difficiles sur les différents ports de l'Inde ont contribué à un repli des valeurs à l'export des riz indiens. La variété 25 % enregistrait un recul de 4 %, à 378 \$/t, son niveau le plus bas depuis 3 mois.

Des ventes limitées depuis les États-Unis, notamment en direction de l'Irak, ont poussé les prix des riz américains vers le bas. Les cours des variétés blanchies de haute qualité ont noté un recul de 4 % au cours de ces dernières semaines.

Actualités européennes

Réglementation relative aux droits à l'importation des riz décortiqués

1^{er} semestre de la campagne 2011/12

Au 29 février dernier, fin du 1^{er} semestre de la campagne en cours, l'ensemble des certificats d'importations délivrés par la Commission totalisait :

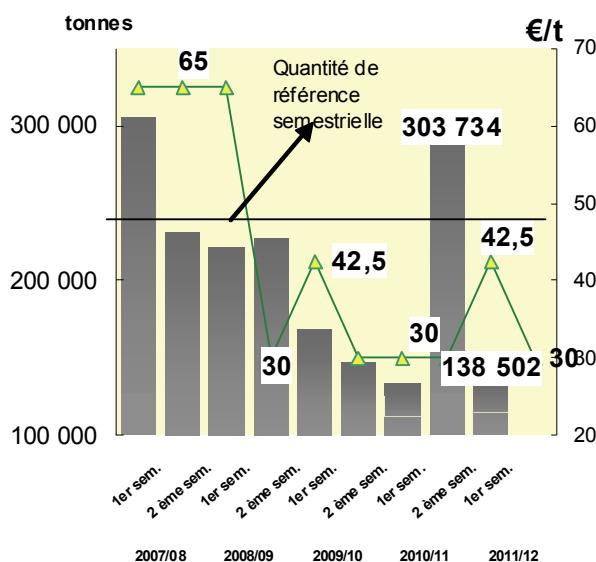
- > Riz décortiqué : 283 000 t
dont riz Basmati : 145 000 t
- > Riz blanchi/semi-blanchi : 238 000 t
- > Brisures : 115 000 t

Le règlement (CE) N° 1234/2007 établit un droit à l'importation variable selon une *quantité de référence d'importation semestrielle* fixée à :

- > 182 239 t pour les riz blanchi/semi-blanchi,
- > 224 839 t (+/- 15 %) pour les riz décortiqués (hors Basmati).

Au vu des certificats délivrés au cours du 1^{er} semestre de la campagne en cours, le droit à l'importation des riz « blanchi, semi-blanchi » a été maintenu à 175 €/t.

Évolution des importations de riz décortiqués (hors Basmati) par l'UE et des droits à l'importation



À l'exception d'une forte progression au cours du deuxième semestre de la campagne précédente (plus de 300 000 t), les importations de riz décortiqués (hors Basmati) semblent maintenir une tendance baissière depuis plusieurs campagnes.

Avec un tonnage de 138 500 t, les demandes de certificats délivrés au cours du premier semestre de la campagne ont confirmé cette tendance.

En conséquence, le montant du droit à l'importation a été modifié par le règlement (UE) N°191/2012. À compter du 8 mars 2012, le droit à l'importation des riz décortiqués (hors Basmati) est fixé à **30 €/t**.

Rappel Le droit à l'importation pour :

- > riz Basmati : zéro
- > brisures : 65 €/t

Bilan provisoire de la campagne de commercialisation 2011/12 de l'Union européenne

En milliers de t

	2004/05	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12 Proj.
Stocks d'ouverture	0,9	1,3	1,2	1,0	0,8	0,7	0,7
Production	1,9	1,7	1,8	1,6	1,9	1,9	1,9
Imports	1,3	1,3	1,4	1,1	1,3	1,2	1,1
Total disponible	4,0	4,3	4,3	3,7	3,9	3,8	3,8
Total conso	2,7	2,9	3,2	2,9	2,9	2,8	2,9
Exports	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2
Stocks fin	1,1	1,2	1,0	0,8	0,7	0,7	0,7

Une information sur le taux de LMR (limite maximale de résidu) du pesticide Tricyclazole utilisé pour la culture du riz

Lors du Comité de gestion du 16 février dernier, un débat s'est engagé sur le taux de LMR du fongicide Tricyclazole (produit de protection de contrôle de la pyriculariose) adopté par l'UE. Le taux de LMR représente la concentration maximale des résidus d'un pesticide légalement tolérée dans ou sur des denrées alimentaires. En 2009, les informations présentées à l'UE par Dow Agrosciences, société porteur du Tricyclazole, ont été jugées incomplètes et imprécises pour permettre d'établir les limites de consommation. En conséquence, l'UE a adopté, par défaut, le seuil LMR le plus bas possible, à savoir 1 ppm/kg.

En mars 2011, lors d'une révision générale des LMR et en l'absence d'informations plus explicites, le seuil a été divisé par 10 passant de 1 mg à 0,1mg.

Actuellement, le Tricyclazole n'est toujours pas agréé par l'Union européenne.

Toutefois, malgré le principe de précaution de l'UE et au delà de son absence d'approbation pour l'utilisation du produit, des dispenses nationales peuvent être délivrées, approuvant l'utilisation du fongicide par certains États membres.

« Les modalités et les périodes d'utilisation du produit sont fixées par l'autorité nationale compétente. Les autorisations sont accordées par État en raison des conditions locales et environnementales et des ravageurs spécifiques de chaque pays (et, par conséquent de l'utilisation différente des pesticides qui en découle)... Dans certaines régions d'Europe, les conditions plus humides sont propices au développement des attaques fongiques et justifient le recours plus large aux fongicides. Les LMR doivent tenir compte de ces particularités ». Commission européenne

Ce produit a donc effectivement été utilisé par les deux principaux producteurs de riz européens : l'Italie et l'Espagne, qui ont délivré des autorisations d'urgence, limitées cependant à 120 jours.

Malgré tout, cette décision risque de poser des difficultés économiques aux producteurs de riz italiens et espagnols ainsi qu'aux pays importateurs.

En effet, les États obtenant des dérogations d'urgence pour une production nationale sont dans l'obligation de limiter l'usage des dites productions traitées par le Tricyclazole à leur territoire, en plus d'une consommation nationale, elles ne peuvent être vendues hors de ces frontières.

Lors du Comité de gestion du 16 février dernier, les représentants espagnols souhaitaient qu'une solution soit apportée, pour envisager une éventuelle possibilité de commercialiser le riz traité. Un nouvel examen du fongicide Tricyclazole était prévu par la DG Sanco, le 14 mars dernier, afin d'établir et voter un nouveau taux de LMR, toujours orienté vers la baisse.

Toutefois, en considérant que la mise en application de cette nouvelle décision ne puisse pas être effective avant janvier 2013, les États membres concernés pourront faire appel d'une nouvelle demande, voire proposer un autre taux de LMR sur la base d'une nouvelle étude à fournir et éviter ainsi une situation de retrait des quantités mises sur le marché de l'UE non conformes à la réglementation actuelle.

La riziculture guyanaise

Après avoir envisagé en décembre 2010, un arrêt définitif de l'exploitation des rizières de Mana, au nord-ouest de la Guyane, l'unique société espagnole, encore active depuis 3 ans, a décidé de reprendre ses activités.

Ainsi, conformément à la circulaire DGPAAT du 8 mars 2012, sur 1 000 ha exploitables, la Compagnie rizicole de l'Ouest Guyanais (CROG) envisage de réaliser deux tranches de semis sur des parcelles différentes. Lors du 1^{er} cycle, 300 ha ont été ensemencés pour une récolte prévue au mois de mars. Lors du second, programmé dès le mois d'avril, la surface pourrait s'étendre à plus de 500 ha sans autant atteindre les 1 000 ha exploitables.

Selon l'un des responsables, ces derniers doivent néanmoins faire face une situation délicate. En effet, la Guyane, en tant que département d'outre-mer, doit se soumettre à la réglementation française, mais aussi européenne en matière d'approvisionnements de semences ou d'utilisation de produits phytosanitaires. Les rizières guyanaises sont sujettes à des attaques constantes de ravageurs (mouche mineuse, punaise des tiges ou des panicules) et cela durant tout le cycle de culture. Les obligations réglementaires en matière de produits phytosanitaires, qui semblent plus adaptées à la métropole qu'à la Guyane, freinent les interventions locales.

Intervenir dès les premiers semis semblait être une alternative, qui s'avère, au final, peu efficace pour de nombreuses raisons : l'application précoce des produits phytosanitaires protège les cultures des insectes nuisibles, mais détruit dans les même temps leurs prédateurs, laissant les cultures sans protection efficace. Cet état de fait présente de graves incidences sur les rendements.

Depuis 2012, l'aide relative au redressement de la production de riz en Guyane est fondée sur une production annuelle minimale à l'hectare avec une progression de rendement de 0,5 t/ha par an sur 3 ans. Dès cette année, le rendement annuel minimal attendu est de 4,5 t/ha pour atteindre en 2015, 6t/ha. Ce rendement correspond à une production sur un ou plusieurs cycles. Selon le responsable de la société établie, les prévisions pour le premier cycle 2012 serait de 3,5t/ha.

Le rétablissement d'une production de riz en Guyane se situe encore dans une période d'incertitude totale. De nombreuses questions structurelles restent encore en suspens et doivent trouver des solutions sans délai. Quoi qu'il en soit, l'objectif principal de la CROG est de commercialiser un riz de bonne qualité et accessible au plus grand nombre.